

L'an DEUX MILLE QUATORZE, le VINGT MAI à 20 heures 00, le conseil municipal de Bajamont s'est réuni en **session ordinaire** sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

Ordre du jour :

- ✓ **Approbation de l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 29 avril 2014**
- ✓ **Rencontre avec le Conseil d'Administration de la Maison de l'Enfance**
- ✓ **Vote des subventions aux associations**
- ✓ **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) : cotisation 2014**
- ✓ **Commission Enfance, jeunesse :**
 - **Réforme des rythmes scolaires (suivi du dossier)**
 - **Projet architectural pôle enfance**
- ✓ **Questions d'actualité**

Etaient présents : Patrick BUISSON - Jean-Michel RENOU – Claude PRION – Marcelle MANEIN – André PUJOL – Jean-Claude PATINEC – Pascale TOUSSAINT – Patrick COUDERC - Delphine SCOPEL – Sandrine CURIE – Boris BRU – Aude MARCELLI – Jean-Pierre JOUVE – caroline VIDAL – Paola CAMPOS

Secrétaire de séance : André PUJOL

*En préambule, Monsieur le Maire explique que la **délibération portant constitution de la Commission Communale des Impôts Directs** du 29 avril dernier est incomplète et nécessite d'être soumise à nouveau au vote. Il demande l'autorisation aux conseillers de l'ajouter à l'ordre du jour.*

*Il demande également l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la **délibération portant désignation du représentant de la commune qui siègera à l'Assemblée Générale de l'Établissement Public Foncier Local Agen Garonne.***

A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

**APPROBATION DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 29 avril 2014.

**RENCONTRE AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA MAISON DE L'ENFANCE**

Mme BLANDIN, Présidente de la Maison de l'Enfance, accompagnée de membres du conseil d'administration et de Mme SOULIÉ, Directrice, présente l'Association pour le Développement Social, Culturel et Sportif (ADSCS) Hélianthe créée en 1983. Le centre de loisirs existe depuis 1989, ont suivi la création de la crèche puis du CLAE.

L'association compte 19 salariés (dont 11 équivalents temps plein et 5 contrats aidés) et 120 familles adhérentes.

Un Diagnostic Local d'Accompagnement, réalisé en 2012/2013 a permis d'acquérir des outils et de bénéficier de conseils en matière d'organisation et de gestion financière.

La structure se divise en trois pôles :

- **La crèche** bénéficie d'un agrément à 30 places et accueille des enfants de deux mois et demi à 3 ans et demi.
- **Le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)** : le taux d'encadrement exigé est de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et de 1 pour 12 enfants de plus de 6 ans.
- **Le Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE)** : le taux d'encadrement réglementaire est de 1 animateur pour 12 enfants de moins de 6 ans et de 1 pour 14 enfants de plus de 6 ans. L'amplitude horaire s'étend de 7h30 à 18h45. Le CLAE accueille 97% des enfants scolarisés pendant la pause méridienne, entre 17 et 20 enfants le matin avant les cours et 35 à 40 enfants après la classe.

La réforme des rythmes scolaires et le nombre important d'enfants présents lors de la pause méridienne ont induit depuis la dernière rentrée la mise en place de deux services de restauration : à 11h45 et à 12h45. Les enfants bénéficient au cours de cette pause méridienne de Temps d'Activités Pédagogiques animés par des intervenants extérieurs (yoga, musique) ou les animateurs de la Maison de l'Enfance (danse, cuisine, jardin, langage des signes).

Les principaux financeurs de la structure sont les parents (adhérents), la commune de Bajamont, le Conseil Général, la CAF, la MSA. La commune de Sauvagnas et l'Agglomération du Grand Villenuevois interviennent spécifiquement pour la crèche.

Le Conseil Municipal a demandé des précisions sur le bilan comptable. Les représentants du Conseil d'Administration, étonnés, ne fournissent pas les précisions.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Marcelle MANEIN précise que la commission Action sociale travaille à partir de la demande formulée par chaque association ainsi qu'à l'appui du bilan financier de l'exercice antérieur et du budget prévisionnel du suivant.

Sur proposition de la commission, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le vote suivant :

- Gymnastique volontaire : 600 €,
- Ecole de musique : 562,66 €,
- Société de chasse : 150 €,
- Association culturelle : 5 500 €,
- Loisirs créatifs : 400 €,
- TOTAL : 7 212,66 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces subventions et mandate Monsieur le Maire pour les verser à hauteur d'un **montant total de 7 212,66 €** qui seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif 2014.

Concernant la demande de l'association Polyfonia, le conseil reporte la décision à la prochaine séance, certaines précisions étant nécessaires.

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE) : cotisation 2014

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est une association investie d'une mission de service public, créée le 25 janvier 1980 à l'initiative du Conseil Général.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a eu recours en juin 2013 à cette association pour la constitution du cahier des charges du marché public intitulé *Etude de l'évolution des services et bâtiments communaux*.

Le montant de la cotisation annuelle pour la commune serait de 100 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour procéder au versement de cette cotisation 2014.

COMMISSION ENFANCE/JEUNESSE **RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES (suivi du dossier)**

Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux du comité de pilotage (COPIL) réforme rythmes scolaires feront l'objet d'une présentation aux parents d'élèves le 27 mai prochain à 18h30 en mairie. Seront présents l'ensemble des membres du COPIL : Inspecteur d'académie, représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, représentant de la Caisse d'Allocations Familiales, Maison de l'Enfance, élus, représentants des parents d'élèves au conseil d'école, Association des Parents d'Elèves.

Cette rencontre sera également l'occasion de la présentation :

- des résultats du questionnaire proposé par les représentants des parents d'élèves au conseil d'école,
- de la confirmation de l'organisation du temps scolaire et périscolaire de la rentrée prochaine,
- d'une information sur l'évolution du projet architectural pôle enfance.

Cette action sera prolongée par un compte-rendu écrit transmis à l'ensemble des parents d'élèves actuels et futurs (Maison de l'Enfance).

COMMISSION ENFANCE/JEUNESSE **PROJET ARCHITECTURAL PÔLE ENFANCE**

Monsieur le Maire dresse un historique du projet, des différentes esquisses produites par le cabinet François de LA SERRE puis du report décidé au mois de mars dernier en raison de surcoûts importants engendrés par l'organisation à mettre en œuvre pendant la période de travaux et le désamiantage lié à la démolition.

Une rencontre sera prochainement programmée entre le groupe de travail ad hoc et le cabinet de LA SERRE afin de reprendre ce travail selon de nouveaux axes.

Le groupe de travail réfléchit à l'opportunité d'acquérir la maison appartenant aux héritiers de feu Monsieur DONATI située sur la place des platanes.

Cet achat pourrait être utile pendant la phase de travaux (délocalisation d'une salle de classe par exemple) puis, par la suite, dans le cadre d'un aménagement du village.

Après discussion, le conseil charge le groupe de travail de contacter les propriétaires afin de visiter la maison et d'inviter François de LA SERRE à intégrer cette acquisition dans son étude.

DÉLIBÉRATION PORTANT CONSTITUTION **DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

*Annule et remplace la délibération n°2014-04-29N°8 du même objet visée
par les services de la Préfecture de Lot-et-Garonne le 20 mai 2014*

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le vendredi 23 mai 2014.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste des 24 noms suivants :

Président : Patrick BUISSON

Président adjoint : Jean-Michel RENOU

Commissaires titulaires : Jean-Pierre JOUVE, Pascale TOUSSAINT, Boris BRU, Henri PRION, Anne-Marie TANDONNET, René TASTAYRE, Henri PRION, Michel GERVAIS, Michel LALAURIE, Alain MOLINIE, Patrick BOUEILH (hors commune) et Jean-Paul ROUTABOUL (hors commune).

Commissaires suppléants : Caroline VIDAL, Jean-Claude PATINEC, Aude MARCELLI, Claudine MAISSONNIER, Benoît AUNAC, Marie-Claire ARESTAT, Jean-Pierre PLANES, Gérard DELBREIL, Franck MONSEGUR, Thierry HECQUEFEUILLE, René FURINI (hors commune), Francis COUSTOU (hors commune).

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE **QUI SIÈGERA À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE** **L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL AGEN GARONNE**

Vu l'arrêté préfectoral de création de l'Etablissement Public Foncier Local Agen Garonne en date du 24 décembre 2010 n°2010358-0001,

Vu les statuts de l'Etablissement Public Foncier Local Agen Garonne et notamment l'article 7 desdits statuts,

Vu le renouvellement des conseils municipaux des communes membres de l'Agglomération d'Agen,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SONT ÉLUS pour représenter la commune de Bajamont au sein de l'Assemblée Générale de l'Etablissement Public Foncier Local Agen Garonne :

→ Un délégué titulaire : Patrick BUISSON, Monsieur le Maire

→ Un délégué suppléant : Monsieur Boris BRU, conseiller municipal

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 24 juin 2014 à 20h30.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 00h40.

Le Maire,
Patrick BUISSON

Les conseillers municipaux présents,
Jean-Michel RENOU

Claude PRION

Marcelle MANEIN

André PUJOL

Jean-Claude PATINEC

Pascale TOUSSAINT

Patrick COUDERC

Delphine SCOPEL

Sandrine CURIE

Boris BRU

Aude MARCELLI

Jean-Pierre JOUVE

Caroline VIDAL

Paola CAMPOS